



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychiatres

Question écrite n° 20492

Texte de la question

M. Jacques-Alain Bénisti attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'avenir de la psychiatrie dans notre pays et plus particulièrement sur la pérennité de la pratique libérale de cette spécialité. De nombreuses études attestent du rôle reconnu des psychiatres dans la prévention et le suivi des maladies mentales. Pour autant, plusieurs facteurs laissent à penser que la pérennité de cette profession n'est pas assurée. En effet, les projections font état d'une perte de 40 % de ces spécialistes à l'horizon 2020. De même, la filière de formation est quantitativement insuffisante pour permettre le renouvellement des générations. Il existe également une vide juridique concernant la réglementation de cette profession, notamment pour les psychothérapeutes. Enfin, les tarifications des actes n'ont pas été revalorisés depuis 1995 et une revalorisation très insuffisante (qu'une fois inférieure à celle des autres spécialités) est envisagée par les dernières conventions médicales négociées entre les caisses d'assurances maladies et certains syndicats médicaux. Cette convention tend à standardiser la pratique psychiatrique selon des critères plus économiques que cliniques alors que cette discipline requiert des soins qui doivent être personnalisés. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre en concertation avec cette profession afin de répondre à leurs légitimes préoccupations et ainsi garantir la qualité et la pérennité d'une pratique médicale libérale nécessaire pour la santé publique de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20492

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4955